

# SALLE DU FRIAULA

## Conditions d'utilisation

Lors de votre demande de réservation auprès de la mairie, nous vous invitons à prendre connaissance du règlement d'utilisation de cette salle établi par le Conseil Municipal de TERCE. Un extrait avec le rappel des principales dispositions figure ci-après.

### EN CAS D'URGENCE

- Pompiers	18	M. le maire	05.49.56.81.39
- Gendarmerie	17		
- S.A.M.U	15		
- Mairie (aux heures d'ouverture au public)			05.49.56.84.13

### RAPPEL DU REGLEMENT

#### \* A la réservation :

- Verser la moitié du montant de la location de la salle au tarif en vigueur et la caution.
- En cas d'annulation de la location l'acompte versé sera conservé par la commune.
- Donner la date d'entrée et de retour des clefs.
- Faire établir une convention d'utilisation des locaux à la Mairie.

#### \* A la remise des clés :

- Fournir l'original d'une attestation d'assurance précisant que votre responsabilité civile est garantie du fait de la location de cette salle pour cette manifestation particulière.
- Verser le solde de la location.
- Signaler à la mairie toute anomalie lors de l'entrée dans les lieux.
- Ne pas accepter plus de 300 personnes par séance.
- **Veiller à la tranquillité du voisinage.**
- **Maintenir portes et vasistas fermés.**
- Ne pas entraver les accès de sécurité (sorties de secours et chemin d'accès)
- Ne pas faire de cuisine sans autorisation.
- Utiliser du matériel électrique conforme aux normes (réchaud, sonorisation, projecteurs...)
- Ne pas utiliser l'alarme incendie sans motif justifié.
- Réserver l'accès aux locaux de rangement aux seuls organisateurs.
- L'usage du téléphone est réservé aux appels liés à la sécurité.
- **Les plats ou tout aliment entreposés dans l'armoire réfrigérée doivent être filmés afin d'éviter leur déshydratation.**

#### \* Après la séance

- Nettoyer le matériel et le ranger comme trouvé à l'entrée dans les lieux
- Nettoyer la salle et ses dépendances. (WC, entrée)
- Ne pas passer de produit sur le parquet,
- Laver seulement la partie carrelage de la salle
- La salle du Friaula doit être nettoyée et rangée le dimanche à 17 heures.
- La remise des clefs s'effectuera à 9 heures le lundi au secrétariat.
- Veiller à éteindre les lumières, fermer les portes et les robinets, mettre le chauffage en

position hors gel, en hiver.

Toute dégradation, anomalie ou incident non noté lors de la prise de possession de la salle sera imputable au dernier organisateur ou utilisateur. **La participation aux frais de nettoyage sera doublée en cas de nettoyage exceptionnel effectué par les employés communaux pour les motifs suivants:**

- Traces de boissons ou de mégots sur les murs ou le parquet,
- Traces de pieds sur les murs,
- W.C. encombrés de débris,
- Chaises ou tables non rangées ou rangées non nettoyées,

## **FONCTIONNEMENT**

Les arrivées d'eau et d'électricité sont situées dans le local rangement attenant à la buvette. Seul le responsable de la séance a accès au tableau électrique. Les commandes situées au centre du tableau électrique sont destinées au chauffage et à la ventilation.

En été, le chauffage est en position "été", les grilles d'entrées d'air sont ouvertes. Selon le nombre des occupants et des fumeurs éventuels, faire fonctionner une ventilation allure 1, puis allure 2 et si besoin, mettre la seconde ventilation en service. Pour accélérer l'entrée d'air frais, les aérothermes peuvent être mis en service.

En hiver, le chauffage est en position "hiver", les grilles d'entrée d'air sont fermées, la température choisie est sélectionnée : soit "hors gel", 16° ou 19°. Pour évacuer la fumée et la condensation, faire fonctionner la ventilation progressivement comme indiqué ci-dessus. Veiller à adapter la ventilation pour éviter une consommation électrique exagérée.